

Réunion sur l'élaboration d'un formulaire de demande électronique

UPOV/EAF/13/2

Treizième réunion
Genève, 28 mars 2019

Original : anglais
Date : 8 mars 2019

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT UPOV PRISMA

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux survenus depuis la douzième réunion sur l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (ci-après dénommée "réunion EAF/12"), tenue à Genève le 29 octobre 2018, et de présenter des propositions pour l'avenir.
2. Les membres participant à l'élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à prendre note des faits nouveaux concernant UPOV PRISMA dont il est rendu compte dans le présent document et à examiner le programme pour l'amélioration du formulaire qui sera présenté à la réunion EAF/13.
3. Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ.....	1
FAITS NOUVEAUX SURVENUS À LA RÉUNION EAF/12.....	2
<i>Application des principes directeurs d'examen</i>	2
<i>Membres de l'UPOV participants et plantes ou espèces couvertes</i>	2
<i>Langues</i>	3
<i>Calendrier des essais</i>	3
<i>Communication</i>	3
<i>Financement d'UPOV PRISMA</i>	4
FAITS NOUVEAUX SURVENUS DEPUIS LA RÉUNION EAF/12.....	4
Faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique (TC) en octobre 2018.....	4
Faits nouveaux intervenus au sein du Comité administratif et juridique (CAJ) en octobre 2018.....	4
Faits nouveaux intervenus au sein du Comité consultatif et du Conseil en octobre 2018.....	4
Utilisation d'UPOV PRISMA.....	5
ÉVOLUTIONS FUTURES.....	6
Version 2.2.....	6
<i>Portée</i>	6
<i>Nouvelles fonctions</i>	7
<i>Calendrier des essais</i>	7
Nouveauté (arbres et vigne).....	7
COMMUNICATION.....	8
Faire mieux connaître UPOV PRISMA aux membres de l'UPOV participants.....	8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

4. Les informations générales sur l'évolution du formulaire de demande électronique figurent dans le document UPOV/EAF/12/2 "Éléments nouveaux concernant UPOV PRISMA".

FAITS NOUVEAUX SURVENUS À LA RÉUNION EAF/12

5. À la douzième réunion sur l'élaboration d'un formulaire de demande électronique tenue à Genève le 29 octobre 2018, les participants ont examiné le document UPOV/EAF/12/2 "Faits nouveaux concernant UPOV PRISMA", suivi un exposé présenté par le Bureau de l'Union et pris note de ce qui suit concernant les aménagements envisagés pour la version 2.2 d'UPOV PRISMA (voir les paragraphes 4 à 16 du document UPOV/EAF/12/3 "Compte rendu").

Application des principes directeurs d'examen

6. Les participants ont noté que le Bureau de l'Union avait diffusé la circulaire E-18/081 le 28 juin 2018 afin d'informer les membres participant à UPOV PRISMA que l'OCVV étendrait l'application de certains principes directeurs d'examen à d'autres codes UPOV que ceux figurant dans les principes directeurs d'examen pertinents de l'UPOV et avait invité les membres ayant participé à la version 2.1 d'UPOV PRISMA à indiquer s'ils acceptaient d'étendre la portée des principes directeurs d'examen pertinents aux codes UPOV indiqués, comme le proposait l'OCVV.

7. Les participants ont suivi un exposé présenté par le Bureau de l'Union, qui est reproduit à l'annexe II du document UPOV/EAF/12/3 "Compte rendu", et noté que, pour les membres de l'UPOV suivant les principes directeurs d'examen de l'UPOV, lorsqu'il n'existait pas de principes directeurs d'examen de l'UPOV pour certaines plantes ou espèces, un questionnaire technique générique était disponible. En outre, les membres de l'UPOV pouvaient établir un lien entre ces plantes ou espèces et des principes directeurs d'examen de l'UPOV appropriés. Il a été expliqué qu'il ne serait pas judicieux d'utiliser des principes directeurs nationaux pour ces plantes ou espèces, car cela supposerait beaucoup de maintenance et des efforts supplémentaires de traduction et d'harmonisation. Cependant, les membres de l'UPOV participant à UPOV PRISMA pouvaient convenir d'un questionnaire technique commun, ce qui permettrait de réduire les efforts de traduction et d'harmonisation. Les participants sont convenus qu'il devait être rendu compte de cette question au TC.

Membres de l'UPOV participants et plantes ou espèces couvertes

8. Les participants ont noté que les membres de l'UPOV ci-après avaient exprimé leur intention de participer à la version 2.2 d'UPOV PRISMA :

Service		Participe à la version 2.1	A l'intention de participer à la version 2.2	Plantes qu'il est prévu d'accepter dans la version 2.2 (les changements par rapport à la version 2.1 sont surlignés en gris)
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	OA	✓		Tous les genres et espèces
Argentine	AR	✓		pommier (variétés fruitières), orge, radis rave, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou chinois, vigne, maïs, melon, pomme de terre, rosier, échalote, échalote grise, soja, épinard, poivron, piment, porte-greffe de tomate, pastèque, ciboule, blé, aubergine, chicorée, endive, fève, figuier, papayer, sauge, cébette, moutarde indienne, canne à sucre, cotonnier
Australie	AU	✓		Tous les genres et espèces
Bolivie (État plurinational de)	BO	✓		Tous les genres et espèces
Canada	CA	✓		Tous les genres et espèces à l'exception des algues, bactéries et champignons
Chili	CL	✓		Tous les genres et espèces
Chine	CN	✓		Laitue
Colombie	CO	✓		Tous les genres et espèces
Costa Rica	CR	✓		Tous les genres et espèces
République dominicaine	DO		✓	Tous les genres et espèces
Équateur	EC		✓	Tous les genres et espèces
Union européenne	QZ	✓		Tous les genres et espèces, à l'exception des plantes agricoles sauf agrostide, dactyle, fétuque des prés, fétuque, ray-grass, fléole
France	FR	✓		Tous les genres et espèces
Géorgie	GE	✓		Maïs, blé, féverole, haricot, pommier (variétés fruitières), poirier, orge, avoine, pomme de terre, cerisier doux, framboisier, tomate, pêcher, noisetier, ronce fruitière, soja, tournesol, noyer, myrtille, pois chiche, lentille
Kenya	KE	✓		Tous les genres et espèces

Service		Participe à la version 2.1	A l'intention de participer à la version 2.2	Plantes qu'il est prévu d'accepter dans la version 2.2 (les changements par rapport à la version 2.1 sont surlignés en gris)
Mexique	MX	✓		Tous les genres et espèces
Maroc	MA		✓	Tomate, melon, pomme de terre, laitue, oignon
Pays-Bas	NL	✓		Tous les genres et espèces
Nouvelle-Zélande	NZ	✓		Tous les genres et espèces
Nicaragua	NI		✓	À confirmer
Norvège	NO	✓		Tous les genres et espèces
Paraguay	PY	✓		Soja
Pérou	PE		✓	Tous les genres et espèces
République de Moldova	MD	✓		Maïs, blé, pois, orge, prunier européen, tomate, vigne, poivron, piment, tournesol, noyer, pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, rosier, soja, avoine, seigle, fraisier, ronce fruitière
République de Corée	KR	✓		Pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, soja, rosier
Serbie	RS	✓		Pommier (variétés fruitières) et rosier, framboisier et myrtille
Afrique du Sud	ZA	✓		Tous les genres et espèces
Suède	SE	✓		Tous les genres et espèces
Suisse	CH	✓		Tous les genres et espèces
Trinité-et-Tobago	TT		✓	Anthurium, broméliacées, héliconiacées, orchidacées, sterculiacées, pois d'Angole, Vigna sp., Theobroma cacao L.
Tunisie	TN	✓		Tous les genres et espèces
Turquie	TR	✓		Tous les genres et espèces
Royaume-Uni	GB	✓		Tous les genres et espèces
États-Unis d'Amérique	US	✓		192 plantes y compris laitue, pomme de terre, soja et blé
Uruguay	UY	✓		Tous les genres et espèces
Ouzbékistan	UZ		✓	À confirmer
Viet Nam	VN	✓		15 plantes retenues
Total		30	37	

Langues

9. Les participants ont noté que, selon les ressources disponibles et si les renseignements requis étaient fournis, des langues pourraient être ajoutées aux langues de navigation et aux langues du formulaire de sortie actuelles.

Calendrier des essais

10. Les participants ont noté que les membres participant à l'élaboration de la version 2.2 d'UPOV PRISMA seraient invités à procéder à des essais de l'outil sous différentes versions pendant la série d'essais qui se déroulerait en mai 2019. Sous réserve de leur validation, la version 2.2 serait mise à disposition en juin 2019.

Communication

11. Les participants ont noté que les éléments suivants étaient prévus en 2019 :

- une communication destinée aux utilisateurs potentiels d'UPOV PRISMA au moyen d'une campagne de diffusion électronique ou par l'intermédiaire des réseaux sociaux;
- une mise à jour régulière de la page LinkedIn d'UPOV PRISMA (<https://www.linkedin.com/showcase/24973258/>) et du compte Twitter d'UPOV PRISMA (<https://twitter.com/upovprisma>);
- des séances de formation (sur place et en ligne);
- des articles de presse;
- une mise à jour de la page Web d'UPOV PRISMA.

Financement d'UPOV PRISMA

12. Les participants de la réunion EAF/12 ont noté que les propositions concernant les aspects financiers d'UPOV PRISMA seraient examinées par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-quinzième session prévue à Genève le 1^{er} novembre 2018 et, le cas échéant, par le Conseil à sa cinquante-deuxième session ordinaire prévue à Genève le 2 novembre 2018. Il a également été noté qu'il serait rendu compte de toute décision à la prochaine réunion sur l'élaboration d'un formulaire de demande électronique.

FAITS NOUVEAUX SURVENUS DEPUIS LA RÉUNION EAF/12

Faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique (TC) en octobre 2018

13. À sa cinquante-quatrième session tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2018, le Comité technique (TC) a examiné le document TC/54/7 et suivi un exposé présenté par le Bureau de l'UPOV sur les faits nouveaux concernant UPOV PRISMA dont il est rendu compte dans le document TC/54/7 Add.

14. Le TC a noté que, pour les membres de l'UPOV suivant les principes directeurs d'examen de l'UPOV, lorsqu'il n'existait pas de principes directeurs d'examen de l'UPOV pour certaines plantes ou espèces, un questionnaire technique générique était disponible. En outre, les membres de l'UPOV pouvaient établir un lien entre ces plantes ou espèces et des principes directeurs d'examen de l'UPOV appropriés. Il a été expliqué qu'il ne serait pas judicieux d'utiliser des principes directeurs nationaux pour ces plantes ou espèces, car cela supposerait beaucoup de maintenance et des efforts supplémentaires de traduction et d'harmonisation. Cependant, les membres de l'UPOV participant à UPOV PRISMA pouvaient convenir d'un questionnaire technique commun, ce qui permettrait de réduire les efforts de traduction et d'harmonisation.

15. Le TC est convenu qu'il serait utile que le Bureau de l'Union établisse, sur demande, un rapport à l'intention des services participants, dans lequel il indiquerait le niveau d'harmonisation entre leurs formulaires et ceux des autres membres de l'Union et entre leurs formulaires et le formulaire de demande type de l'UPOV. Le TC a noté qu'il devait être rendu compte de cette question au CAJ (voir les paragraphes 305 à 307 du document TC/54/31 "Compte rendu").

Faits nouveaux intervenus au sein du Comité administratif et juridique (CAJ) en octobre 2018

16. À sa soixante-quinzième session tenue le 31 octobre 2018, le CAJ a examiné les documents CAJ/75/8 et CAJ/75/13 et l'exposé présenté par le Bureau de l'Union sur les faits nouveaux concernant UPOV PRISMA dont il est rendu compte dans le document CAJ/75/8 Add.

17. Le CAJ a noté que le TC, à sa cinquante-quatrième session, était convenu qu'il serait utile que le Bureau de l'Union produise, sur demande, un rapport à l'intention des services participant à UPOV PRISMA sur le niveau d'harmonisation entre leurs formulaires de demande et ceux des autres membres de l'Union et entre leurs formulaires et le formulaire de demande type de l'UPOV. Le CAJ a noté que le TC avait fait observer qu'il devait être rendu compte de cette question au CAJ (voir le paragraphe 17 du document CAJ/75/13).

18. Le CAJ a noté que les propositions concernant les aspects financiers d'UPOV PRISMA seraient examinées par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-quinzième session et, le cas échéant, par le Conseil à sa cinquante-deuxième session ordinaire (voir les paragraphes 46 à 49 du document CAJ/75/14 "Compte rendu").

Faits nouveaux intervenus au sein du Comité consultatif et du Conseil en octobre 2018

19. À sa cinquante-deuxième session ordinaire tenue à Genève le 2 novembre 2018, le Conseil a pris note des travaux du Comité consultatif à sa quatre-vingt-quinzième session, dont il est rendu compte dans le document C/52/17 "Rapport du président sur les travaux de la quatre-vingt-quinzième session du Comité consultatif" qui contient les informations ci-après concernant UPOV PRISMA (voir le paragraphe 12 du document C/52/20 "Compte rendu") :

20. Le Comité consultatif a pris note des faits nouveaux relatifs à UPOV PRISMA et des contributions financières versées en faveur d'UPOV PRISMA par l'ISF, la CIOPORA, CropLife International et le Ministère néerlandais de l'agriculture, de la nature et de la qualité des produits alimentaires.

21. Le Comité consultatif a noté qu'il fallait davantage de temps pour augmenter le nombre d'utilisateurs d'UPOV PRISMA et pouvoir ainsi réaliser une enquête fiable sur la pertinence des options pour son financement, ainsi que pour garantir la fiabilité pour les utilisateurs. Concernant l'enquête sur les options pour le financement d'UPOV PRISMA, le secrétaire général adjoint a confirmé qu'il était prévu de mener une enquête auprès des utilisateurs ayant présenté des demandes par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA, des entités enregistrées, des personnes abonnées au fil d'actualités de l'UPOV et des autres utilisateurs potentiels. Cette enquête serait conçue de manière à ce que les résultats concernant les différentes catégories d'utilisateurs puissent être analysés séparément.

22. Le Comité consultatif a recommandé au Conseil de l'UPOV de continuer de mettre UPOV PRISMA gratuitement à disposition en 2019.

23. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif a invité le Bureau de l'Union à lui présenter des options à sa quatre-vingt-seizième session concernant le financement d'UPOV PRISMA, y compris s'agissant : de la taxe par demande déposée; de la taxe selon la variété; du modèle (ou des modèles) d'inscription pour les demandeurs; du modèle (ou des modèles) d'inscription pour les membres de l'Union; et d'un ensemble (ou de plusieurs ensembles) de services de l'UPOV (voir les paragraphes 44 à 47 du document C/52/17 "Rapport du président sur les travaux de la quatre-vingt-quinzième session du Comité consultatif").

24. À sa cinquante et unième session ordinaire, le Conseil est convenu de prolonger jusqu'en décembre 2019 la phase d'introduction d'UPOV PRISMA durant laquelle le formulaire électronique pourrait être utilisé gratuitement (voir le paragraphe 12.a) du document C/52/20 "Compte rendu").

Utilisation d'UPOV PRISMA

25. Le tableau ci-après résume l'évolution d'UPOV PRISMA entre son lancement en 2017 et le 5 mars 2018.

Durée	Nombre de membres de l'UPOV participants	Nombre de pays couverts	Plantes couvertes par les membres de l'UPOV participants		Nombre d'entités enregistrées (rôles)	Nombre de demandes de droit d'obteneur
			Liste limitée	Toutes les plantes ou espèces		
Janvier-juin 2017	12	12	12 (1-5 plantes)	-		4
Juillet-décembre 2017	16	16	16 (1-5 plantes)	-	7 (25)	10
Janvier-juin 2018	22	46	11 (1-100 plantes)	12	44 (39 administrateurs de l'obteneur + 5 agents) (69)	26
Septembre 2018-février 2019	30	69	8 (1-100 plantes)	20	93 (65 administrateurs de l'obteneur + 28 agents) (136)	68
TOTAL						108

26. Les membres participant à l'élaboration du formulaire de demande électronique sont invités

a) à noter qu'une proposition concernant la couverture des plantes pour les membres de l'UPOV suivant les principes directeurs d'examen de l'UPOV lorsqu'il n'existe pas de principes directeurs d'examen de l'UPOV pour une plante ou une espèce donnée sera présentée à la réunion EAF/13,

b) à examiner s'il serait utile que le Bureau de l'Union établisse, sur demande, un rapport à l'intention des services participants dans lequel il indiquerait le niveau d'harmonisation entre leurs formulaires et ceux des autres membres de l'Union et entre leurs formulaires et le formulaire de demande type de l'UPOV,

c) à prendre note du projet d'enquête sur les options pour le financement d'UPOV PRISMA, sur lequel des précisions seront données à la réunion EAF/13, et

d) à noter que le Bureau de l'Union présentera des options pour le financement d'UPOV PRISMA au Comité consultatif à sa quatre-vingt-seizième session.

ÉVOLUTIONS FUTURES

Version 2.2

Portée

Membres de l'UPOV

27. Depuis la réunion EAF/12, les services suivants ont confirmé leur intention de participer à la version 2.2 :

Service		A l'intention de participer à la version 2.2	Plantes qu'il est prévu d'accepter dans la version 2.2
République dominicaine	DO	✓	Tous les genres et espèces
Équateur	EC	✓	Tous les genres et espèces
Maroc	MA	✓	Tomate, melon, pomme de terre, laitue, oignon
Pérou	PE	✓	Tous les genres et espèces
Trinité-et-Tobago	TT	✓	Anthurium, broméliacées, héliconiacées, orchidacées, sterculiacées, pois d'Angole, Vigna sp., Theobroma cacao L.
Total		5	

Plantes et espèces

28. En ce qui concerne les plantes et espèces acceptées dans la version 2.2 d'UPOV PRISMA, le tableau ci-dessous illustre les modifications par rapport à la version 2.1 concernant les services participant à la version 2.1 (surligné) :

Service		Plantes qu'il est prévu d'accepter dans la version 2.2 (les changements par rapport à la version 2.1 sont surlignés en gris)
Argentine	AR	pommier (variétés fruitières), orge, radis rave, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou chinois, vigne, maïs, melon, pomme de terre, rosier, échalote, échalote grise, soja, épinard, poivron, piment, porte-greffe de tomate, pastèque, ciboule, blé, aubergine, chicorée, endive, fève, figuier, papayer, sauge, cébette, moutarde indienne, canne à sucre, cotonnier
Union européenne	QZ	Tous les genres et espèces, à l'exception des plantes agricoles sauf agrostide, dactyle, fétuque des prés, fétuque, ray-grass, fléole
République de Moldova	MD	Maïs, blé, pois, orge, prunier européen, tomate, vigne, poivron, piment, tournesol, noyer, pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, rosier, soja, avoine, seigle, fraisier, ronce fruitière
Serbie	RS	Pommier (variétés fruitières) et rosier, framboisier et myrtille

Langues

29. Le russe sera ajouté aux langues de navigation dans la version 2.2 d'UPOV PRISMA.

Nouvelles fonctions

30. Les nouvelles fonctions suivantes devraient être introduites dans la version 2.2 et seront présentées à la réunion EAF/13 :

- répertoire national pour les Pays-Bas;
- procédure d'introduction des principes directeurs d'examen nouveaux et révisés dans UPOV PRISMA;
- renforcement du rôle de l'agent (fonction de "mise en relation");
- amélioration de la fonction de copie;
- niveaux d'expression intermédiaires ou notes concernant les caractères de la variété et comparaisons de variétés.

29. Un outil d'information en matière d'examen DHS devrait être introduit dans une prochaine version d'UPOV PRISMA et sera présenté à la réunion EAF/13.

Calendrier des essais

31. Les membres participant à l'élaboration de la version 2.2 d'UPOV PRISMA seront invités à procéder à des essais de l'outil pendant la série d'essais qui se déroulera en mai 2019. Sous réserve de leur validation, la version 2.2 serait mise à disposition en juin 2019.

32. Les membres participant à l'élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à examiner les aménagements prévus pour la version 2.2 d'UPOV PRISMA.

Nouveauté (arbres et vigne)

33. À sa cinquante et unième session tenue du 18 au 22 février 2019 à Christchurch (Nouvelle-Zélande), le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a suivi un exposé présenté par un expert de l'Union européenne sur la "Classification : arbre/vigne ou arbuste". Une copie de l'exposé figure dans le document TWO/51/9. Le TWO a également suivi un exposé intitulé "Classification des arbres et de la vigne en Australie" présenté par un expert de l'Australie. Une copie de l'exposé figure dans le document TWO/51/9.

34. Le TWO a noté que les membres de l'UPOV avaient des interprétations différentes de la notion d'arbres et de vigne aux fins des dispositions sur la nouveauté et la durée de la protection. Il est convenu de proposer d'inviter les services à mettre à disposition la liste des genres et espèces considérés comme des arbres et de la vigne par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA et à rendre compte au TWO, à sa prochaine session, des informations transmises.

35. Le TWO est convenu que, pour certains genres et espèces, une décision sur la question de savoir si une variété devrait être considérée comme un arbre ou une vigne ne pouvait pas être généralisée. Il est convenu de demander aux services de fournir des informations sur les genres et espèces qui selon eux devraient être traités au cas par cas.

36. Les dernières discussions au sein de l'UPOV concernant la notion d'arbres et de vigne aux fins des dispositions sur la nouveauté et la durée de la protection sont présentées dans les documents CAJ/41/4 "Notion d'arbres et de vigne aux fins des dispositions relatives à la nouveauté et à la durée de la protection", CAJ/42/5 "Liste de genres et d'espèces d'arbres et de vigne aux fins des dispositions relatives à la nouveauté et à la durée de la protection" et CAJ/42/7 "Compte rendu".

37. Les membres participant à l'élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à examiner la manière dont UPOV PRISMA pourrait faciliter la mise à disposition d'informations sur la notion d'arbres et de vigne aux fins des dispositions sur la nouveauté.

COMMUNICATION

Faire mieux connaître UPOV PRISMA aux membres de l'UPOV participants

38. Les services participant à UPOV PRISMA ont été invités à rendre compte des initiatives prises pour faire mieux connaître UPOV PRISMA (circulaire E-019/026, envoyée le 1^{er} mars 2019). Les résultats de cette enquête seront présentés à la réunion EAF/13.

39. Les membres participant à l'élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à prendre note des communications prévues concernant UPOV PRISMA, qui seront présentées à la réunion EAF/13.

[Fin du document]